

Petite Enfance - Régie de recettes - Demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse du régisseur titulaire

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Entre le 3 avril et le 7 mai 2009, un vol a été constaté par Laurence BERREUR, régisseur de recette titulaire du multi accueil de Palente. Aux termes de l'article 4 du décret n° 66-850 du 15 novembre 1966, «la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur est engagée dès lors qu'un déficit en deniers ou en valeurs a été constaté...».

A la demande de M. le Chef du service comptable du Grand Besançon, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser ce dossier sur lequel il a émis un avis défavorable à la demande en décharge de responsabilité et un avis favorable à la demande en remise gracieuse qui lui a été adressée en date du 26 août 2009.

En application de l'article 11 du décret du 15 novembre 1966 et de l'article 8 du décret du 29 septembre 1964, la décision en décharge de responsabilité et en remise gracieuse est subordonnée à l'avis conforme du Conseil Municipal, la Ville supportant la charge financière des sommes admises en décharge ou en remise, lesquelles s'élèvent à 20 €.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentée par le régisseur de recettes du multi accueil de Palente.

En cas d'accord de M. le Trésorier Général du Doubs, la dépense correspondante de 20 € sera mandatée sur l'imputation 67.64/6718.44042.

«M. Edouard SASSARD : Si vous me permettez, je profite de ce point pour faire un grand écart mais cela reste dans le domaine de la petite enfance et je souhaitais qu'on en parle. Suite à l'incendie d'une classe à l'école maternelle Champagne à Planoise, on est revenu sur le débat de la vidéo-protection. Il y a eu dans les endroits dits sensibles, plusieurs intervenants, des avis parus dans les médias. Je voudrais donc savoir quelle est votre position sur ce thème de la vidéo-protection, sachant qu'un certain nombre de villes y ont recours, des villes gérées par des gens de gauche ou des gens de droite. Il y a une volonté de plus en plus forte de développer ce type de surveillance un peu par prévention. Je voulais savoir comment se situait Besançon par rapport à cette possibilité dans un cadre large, de développer ce mode de vidéo-protection.

M. LE MAIRE : Il y a eu un colloque sur ce thème à Saint-Herblin la semaine dernière, colloque auquel ont participé un certain nombre de mes collaborateurs. Je proposerai à la Municipalité, certainement dans les semaines à venir, que nous fassions une étude sur Besançon et nous irons voir ce qui se fait dans les villes comme Amiens, Dijon, dans des villes plutôt de gauche, dans des villes plutôt de droite, pour aboutir à des propositions, sachant qu'il ne faut pas confondre vidéo-protection avec filmer l'ensemble des quartiers, l'ensemble des rues, ce n'est pas du tout cela. Cela dit la vidéo-protection existe déjà à Besançon dans un certain nombre d'endroits. Elle existe sur et en sorties des parkings, au gymnase Diderot, et au gymnase Clairs-Soleils depuis au moins 4 ans, 5 ans, dans le passage souterrain situé vers le Lycée Pergaud, ceci en accord d'ailleurs avec les professeurs et les parents d'élèves depuis au moins 2 ou 3 ans. Je crois qu'il faut trouver le bon positionnement, il ne faut pas surveiller les gens en permanence. Il faudrait définir un certain nombre d'endroits pour pouvoir faire en sorte que l'on puisse retrouver celles et ceux qui font ce type d'infractions. Un certain nombre de locaux à la Mairie sont surveillés. J'avais demandé qu'il y ait des caméras dans les bus, ce qui a été fait et cela a d'ailleurs permis lorsqu'il y a eu les incidents à Planoise il y a quelque temps, d'arrêter 3 heures après l'auteur des faits. Il n'y a pas eu d'atteinte aux libertés individuelles dans ce cas-là. Les bornes ne sont ouvertes que s'il y a des infractions et les bandes sont éliminées tous les 8 ou 15 jours, 4 jours dans les bus donc il n'y a pas de soucis. Il faut éviter de tomber dans l'excès. J'ai vu des villes où il y a une salle de contrôle qui fait 10 ou 15 m², avec 150 écrans, où on a l'impression de surveiller une centrale atomique. Néanmoins, si l'installation de vidéo-protection peut apporter un certain nombre de solutions à certains quartiers, personnellement je n'y suis pas opposé mais nous en discuterons déjà en Municipalité et nous irons voir ce qui se fait dans les centres-villes, à Dijon par exemple qui n'est pas très loin et je n'ai pas le sentiment

que le Maire de Dijon soit très libertissime, je sais qu'à Amiens cela a été mis en place aussi par la nouvelle municipalité, à Belfort, à Mulhouse, à Lyon aussi.

J'ai répondu à votre question. On ne va pas relancer le débat ce soir car il aura déjà lieu en Municipalité et la Municipalité vous fera des propositions. Je pense que cela peut passer déjà par une première étude.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais juste dire que c'est un vieux sujet dont on débattait déjà lors de la précédente mandature. On prenait alors à témoin les attentats de Londres où la vidéo-surveillance avait permis de retrouver très rapidement les coupables, on en parlait déjà donc. Vous avez raison, il faut prendre toutes les précautions pour qu'il n'y ait pas d'atteinte aux libertés individuelles mais il n'y a pas une revue -je ne connaissais pas l'existence du déroulement de ce colloque- une brochure spécialisée sur la sécurité en général qui ne fasse état des expériences qui se multiplient parce que c'est efficace, dans les communes et même les départements. Dans ce domaine l'Etat propose des actions contractualisées. C'est bien, vous allez faire une étude, vous allez aller dans d'autres villes etc. mais on en parle déjà depuis longtemps et on lit partout que c'est un système efficace, en partenariat avec l'Etat d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais rappeler à Jean ROSSELOT, à nouveau c'est que d'abord il y a déjà un certain nombre de sites qui sont surveillés.

M. Jean ROSSELOT : On est loin de la généralisation !

M. LE MAIRE : Ensuite il faut aussi regarder dans quelle situation se trouve la Ville en matière d'insécurité. Et Besançon je tiens à le dire quand même très fortement, de l'avis général, n'est pas une ville qui soit particulièrement dangereuse. Mais vous me connaissez Monsieur ROSSELOT, je suis pragmatique ; on va aller voir et on étudiera ce qu'il faut faire mais je ne vais pas lancer le débat ce soir parce que c'est un débat qui appartient déjà à la Municipalité et ensuite nous viendrons en reparler ici.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne veux pas prolonger le débat mais je voudrais qu'on ait le courage d'appeler ces appareils des appareils de vidéo-surveillance et pas de vidéo-protection. C'est comme quand on parle des usines d'incinération, on parle d'unités de valorisation énergétique des déchets ménagers, ayons le courage de nommer les choses telles qu'elles sont. Quant à l'efficacité, Monsieur ROSSELOT, vous dites que tout le monde dit que c'est efficace. On n'a pas les mêmes lectures car dans les miennes je lis que c'est inefficace et que ça ne fait que déplacer les problèmes.

M. LE MAIRE : Cela dit, pour être objectif quand même, depuis que nous en avons mis dans nos gymnases à Besançon ou à d'autres endroits, on doit reconnaître que c'est efficace.

M. Benoît CYPRIANI : Je parle dans les lieux publics en fait.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'il faut faire une étude. Dans les gymnases ou sur les passages, c'est incontestable, il n'y a plus rien eu depuis 5 ou 6 ans, c'était au début du dernier mandat que nous l'avons fait. Après il ne faut pas en mettre forcément partout, il faut regarder de façon effectivement pragmatique. Par contre appeler l'usine d'incinération unité de valorisation, je pense que c'est bien car il s'agit de valoriser énergétiquement les choses.

M. Benoît CYPRIANI : Mais le but n'est pas de faire de l'énergie, le but c'est de détruire les ordures.

M. LE MAIRE : Oui mais on les valorise. Je crois que je ne te convaincras pas ce soir !

M. Pascal BONNET : Je constate simplement que vous nous dites que vous allez aborder cela en Municipalité donc il faut déjà que vous arriviez à vous entendre entre vous dans la Majorité avant de proposer quelque chose aux Bisontins si j'ai bien compris ?

M. LE MAIRE : C'est gentil mais ne vous faites pas de soucis pour nous !

M. Pascal BONNET : Il y a plein de sujets sur lesquels on n'est pas d'accord, comme chez vous.

M. LE MAIRE : Il n'y en a pas tant que cela.

M. Pascal BONNET : Mais c'est la vie !

M. LE MAIRE : Que toutes les majorités soient aussi unies que la nôtre mais que l'on ait des discussions entre nous, cela arrive».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.